

FOURNITURES DE REPAS, POTAGES  
OU VELOUTES, BOISSONS ET  
PETITS ÉQUIPEMENTS À USAGE  
UNIQUE POUR

FOYER LOGEMENT PERSONNES  
ÂGÉES

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Pouvoir Adjudicateur**

FOYER LOGEMENT PERSONNES AGEES représenté par son Président

### **Objet de la consultation**

Le présent avis d'appel à la concurrence concerne :

## **FOURNITURES DE REPAS, POTAGES OU VELOUTÉS, BOISSONS et PETITS ÉQUIPEMENTS À USAGE UNIQUE POUR LE FOYER PERSONNES ÂGÉES**

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de repas, de potages ou veloutes, de boissons et de petits équipements à usage unique pour le Foyer personnes âgées.

Les livraisons seront à effectuer dans le site indiqué à l'article 2-2 du cahier des clauses technique particulières.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande.

### **Procédure choisie**

#### **Marché à procédure adaptée**

Marché passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics

### **Comptable public assignataire des paiements**

Madame le Receveur Municipal

### **Date d'envoi de l'avis à la publication**

Le 25 mai 2012 à la Voix du Nord et sur le site Internet de la Ville de Jeumont ([www.mairie-jeumont.fr](http://www.mairie-jeumont.fr))

### **Constitution du dossier de consultation**

Le dossier de consultation transmis aux candidats est constitué des pièces suivantes :

- règlement de la consultation
- cahier des clauses techniques Particulières (CCTP)

### **Remise des offres – Délai de validité des offres**

Date limite de remise des offres : 15 juin 2012 à 16h00.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

### **Mode de règlement du marché**

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur

Le dossier de consultation des fournisseurs est remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

#### **Les pièces :**

- lettre de candidature,
- attestation de régularité fiscale et sociale
- attestation d'assurances,
- attestation de non condamnation pour infraction au code du travail
- agrément vétérinaire,
- références et capacité de l'entreprise

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de l'enveloppe intérieure sont :

#### **Conditions d'envoi ou remise des offres.**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions de l'offre et mention NE PAS OUVRIR.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception, avant la date limite fixée. A l'adresse suivante :

Mr le Président du FOYER LOGEMENT DE JEUMONT  
98 RUE HECTOR DESPRET  
59460 JEUMONT

**Le cahier des clauses techniques et particulières : cahier ci-joint à accepter**

Les critères retenus dans l'enveloppe intérieure pour le jugement des offres seront ceux indiqués dans l'article VII du CCTP pour cela il sera demandé de fournir :

- propositions de menus pour une période d'un mois,
- propositions de grammages correspondants aux individus
- propositions sur les modes de livraison
- propositions sur les possibilités de mises à dispositions du matériel de chauffe et de conservation des denrées.

Une réponse écrite, sera adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.